



Madame la Directrice d'école,
Monsieur le Directeur d'école,
Conflans-Sainte-Honorine

Service : Enfance - Scolarité
Affaire suivie par : Jean-Baptiste GAUTIER
n/réf : S-26/01/2018-58
Objet : Rythmes scolaires 2018/2019

Conflans, le 1^{er} février 2018

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes de déroger à la semaine scolaire sur 9 demi-journées (dite semaine de 4,5 jours) et de revenir à une semaine de 4 jours. J'ai souhaité, avant de prendre toute décision, proposer aux parents d'élèves conflanais et aux équipes enseignantes une concertation préalable. Ainsi, le comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été mobilisé et l'ensemble des parents d'élèves et enseignants ont pu s'exprimer par l'intermédiaire d'un sondage.

Les différents échanges sur ce thème ont d'abord démontré que le sujet du rythme de l'enfant, constituait une problématique complexe, qui ne pouvait se restreindre à la seule question des horaires et de l'organisation de la semaine scolaire, tant elle est indissociable des contraintes familiales et sociales des parents. Différentes sensibilités se sont exprimées dans le cadre d'un débat constructif.

Au terme de cette concertation, il apparaît que la perspective d'un retour à une semaine scolaire de quatre jours à compter de septembre 2018, convient majoritairement aux familles et aux enseignants. C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir solliciter l'avis des membres du Conseil d'école dont vous assurez la présidence, sur la perspective d'un retour à la semaine de quatre jours d'école hebdomadaires à compter du lundi 3 septembre 2018. Une fois l'avis de l'ensemble des Conseils d'école recueillis, je solliciterai le Conseil municipal afin qu'il m'autorise à adresser cette demande officielle à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur départemental des services de l'Education nationale (DASEN).

En outre, et comme je m'y étais engagé, je souhaite que vous informiez dès à présent les membres du Conseil d'école des horaires scolaires qui seront appliqués en cas de retour à la semaine de quatre jours. J'ai décidé, à la lumière des différents échanges développés au cours de la concertation, de fixer le cas échéant les horaires périscolaires et scolaires comme suit :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- 7h15 – 8h30 : accueil périscolaire
- 8h30 – 11h30 : temps scolaire
- 11h30 – 13h30 : pause méridienne
- 13h30 – 16h30 : temps scolaire
- 16h30 – 19h : accueil périscolaire (dont études de 17h à 18h)

- Mercredi :

- Accueil de loisirs de 7h15 à 19h

En premier lieu, je ne souhaite pas modifier l'heure de début d'école. En effet, nous constatons actuellement une faible utilisation de la prestation périscolaire du matin (300 enfants par jour en moyenne) alors que la fréquentation du soir est quatre fois plus importante. Il ne m'a pas semblé opportun de modifier les habitudes d'organisation d'une large majorité des familles, d'autant que le gain pédagogique en termes d'attention et de vigilance de l'enfant n'est pas avéré.

En outre, il me semble nécessaire de veiller à ce que l'amplitude horaire de la journée d'école ne soit pas excessive, et qu'ainsi, elle ne dépasse pas huit heures (pause méridienne incluse). Pour ce faire, la Ville a choisi de réduire la durée de la pause méridienne à deux heures.

Ainsi, le service Enfance-Scolarité va d'ores et déjà réfléchir à une organisation et un format permettant de conserver une qualité satisfaisante, s'agissant du temps de déjeuner en tant que tel et des activités proposées. En ce sens, nos professionnels de l'animation et de la restauration vont mettre leur imagination et leur créativité à profit, afin de proposer des organisations et des contenus innovants et adaptés. Josiane SIMON, Première Adjointe déléguée à la Scolarité, et moi-même souhaitons que ce nouveau projet soit expérimenté au début du mois de juin 2018 et fasse l'objet d'une évaluation et d'une analyse approfondies, dont les conclusions vous seront délivrées, ainsi qu'aux parents d'élèves élus, à la fin du mois de juin.

Enfin, j'ai bien noté que la question de la capacité d'accueil de nos réfectoires avait été évoquée lors des concertations. A cet égard, je souhaite rappeler que la majorité municipale a hérité d'une situation déjà dégradée en début de mandat, puisque les effectifs scolaires avoisinaient 4 200 enfants en septembre 2014, pour 4 230 en septembre 2017, soit une augmentation contenue (+ 0,7 %).

Au cours de la première partie du mandat, la municipalité s'est attachée à engager les rénovations indispensables à la sécurité et à la pérennité du patrimoine bâti scolaire (rénovation complète du groupe scolaire des Grandes-Terres, rénovation intérieure complète de l'école élémentaire Clos-d'en-Haut, réfection de la couverture de l'école maternelle Croix-Blanche, déploiement sur l'ensemble des groupes scolaires d'un système d'interphonie...), et ce malgré un contexte économique extrêmement contraint. Les extensions de réfectoire constituent une charge financière conséquente que la commune ne peut pas supporter à court terme ; la réflexion demeure toutefois engagée dès lors que des marges budgétaires seront mobilisables.

Vous remerciant pour votre précieuse collaboration,

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Laurent BROSSE

Copies : Monsieur Gilles COLLET, Inspecteur de l'Education nationale
Madame Christine DEPRET, Présidente des Délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN)
Mesdames et Messieurs les Présidents de fédérations de parents d'élèves
Mesdames et Messieurs les parents d'élèves élus en tête de leur liste